

## PROCES-VERBAL DE LA 58<sup>ème</sup> ASSEMBLEE GENERALE en visioconférence du 28 novembre 2021

Validé par le Bureau directeur du 9 février 2022  
Adopté par l'Assemblée générale du 26 mars 2022

### Assemblée générale numérique en visioconférence

Le 28 novembre 2021, les membres mandatés de la Fédération Française de Course d'Orientation (FFCO) se sont réunis en Assemblée Générale.

L'Assemblée générale est présidée par M. Jean-Philippe STEFANINI, assisté de Mme Dominique BRET, Secrétaire générale et de Mme Valérie BERGER-CAPBERN, Trésorière.

#### Comité directeur

Jean-Philippe STEFANINI (Président), Dominique BRET (Secrétaire générale), Valérie BERGER-CAPBERN (Trésorière), Benjamin CLEMENT-AGONI (Trésorier-adjoint), Yves BOEHM, Sylvine BROUTE, Chantal BURBAUD, Bernard DAHY, Pierre DELENNE, Nelly DEVILLE, Fabrice LAPERGUE, Joël Le COZ.

**Membres de la Commission de surveillance des opérations électorales :** Evelyne CAMARROQUE.

#### Ligues

##### **Auvergne-Rhône-Alpes** (5 représentants, détenant 38 voix)

Bernard DAHY, Jean-Claude RAGACHE, Lucas TOULIER ANCIAN, François GINTZBURGER, Olivier TARDY

##### **Bourgogne-Franche-Comté** (2 représentants, détenant 16 voix)

Valérie POURRE (9h30), Jean-Charles LALEVEE

##### **Bretagne** (1 représentant, détenant 8 voix)

Joël LE COZ

##### **Centre** (1 représentant, détenant 5 voix)

Absent

##### **Grand-Est** (3 représentants, détenant 18 voix)

Evelyne THIEBAUT, Virginie BLUM, Lucas CHAPELOT

##### **Hauts-de-France** (2 représentants, détenant 12 voix)

Bertrand PATURET (9h15)

##### **Ile-de-France** (3 représentants, détenant 18 voix)

Dominique BRET, Stéphane DRUZETIC, Michel HUET

##### **Normandie** (1 représentant, détenant 7 voix)

Jean-Pierre CALANDOT (9h10)

##### **Nouvelle-Aquitaine** (3 représentants, détenant 24 voix)

Stéphane BERTHELOT, Patrick ROBIN, Mickaël PARZYCH

##### **Occitanie** (2 représentants, détenant 16 voix)

Jean-Louis BLEIN (9h35), Patrick CAPBERN

##### **Pays-de-la-Loire** (1 représentant, détenant 4 voix)

Yann RICHARD

##### **Provence-Alpes-Côte-D'azur** (2 représentants, détenant 15 voix)

Daniel ANDRE, Jérôme MONCLARD

##### **Collège des membres associés** (1 représentant, détenant 1 voix)

Eric BOULET

**8h30 à 9h05** : accueil des participants, contrôle des pouvoirs et vérification du quorum.

**Dimanche 28 novembre 2021 à 9h05 : ouverture de la 58<sup>ème</sup> Assemblée Générale numérique en visioconférence**

Au 31 décembre 2020, la FFCO comptait 8888 licenciés autorisant statutairement 26 représentants détenant 181 voix plus un représentant du Collège des membres associés détenant 1 voix.

11 ligues sur 12 sont représentées, le Collège des membres associés est représenté, soit 21 représentants détenant 142 voix. Le quorum étant atteint, l'Assemblée générale peut valablement délibérer.

**1. Introduction**

Le Président, Jean-Philippe STEFANINI, souhaite la bienvenue à l'ensemble des participants à cette Assemblée Générale numérique en visioconférence et s'excuse pour les problèmes de connexion rencontrés avec l'outil NUÄG. Le Président remercie ensuite vivement le personnel FFCO, Nathalie et Laureen, ainsi que la Secrétaire générale.

Le Président explique les raisons de la tenue d'une Assemblée Générale avant la fin de l'année : revoir les redevances fédérales pour plus d'équité ; mettre le Règlement Intérieur en conformité avec le Code du Sport ; modifier le Règlement Financier pour répondre à certaines demandes.

Désignation d'un secrétaire de séance : Dominique BRET.

Désignation des scrutateurs : Evelyne CAMARROQUE.

9h10 : arrivée du représentant de la Ligue Normandie, soit 22 représentants détenant 149 voix

**2. Modifications du Règlement Intérieur**

Les modifications visent à mettre en conformité le RI avec le Code du Sport en ce qui concerne le certificat médical, articles 5 et 20.3, annexe 3.

**VOTE n° 1** : 149 adoptions : Les modifications du Règlement Intérieur sont **adoptées à l'unanimité**.

9h15 : arrivée d'un représentant de la Ligue Hauts-de-France, soit 23 représentants détenant 155 voix

**3. Modifications du Règlement Financier**

Les modifications portent sur le vocabulaire employé et les modalités de contrôle des frais des bénévoles et sportifs de Haut Niveau.

**VOTE n° 2** : 155 adoptions : Les modifications du Règlement Financier sont **adoptées à l'unanimité**.

9h30 : arrivée d'un représentant de la Ligue Bourgogne-Franche-Comté, soit 24 représentants détenant 163 voix

9h35 : arrivée d'un représentant de la Ligue Occitanie, soit 25 représentants détenant 171 voix

**4. Mise en place d'une licence famille de licenciés « loisir santé »**

Le Comité directeur propose cette licence en réponse à des demandes selon le même rapport que la licence famille de licenciés « compétition » soit 28 % de rabais pour un foyer fiscal.

- P. ROBIN (NA) indique, rappelant le cadre de la licence « loisir santé », ne pas voir d'intérêt à cette licence.
- D. ANDRE (PACA) souhaite qu'un licencié « loisir santé » puisse faire un circuit violet.
- Le Président répond que ce point pourrait être traité lors de l'AG de mars.
- V. BLUM (GE) s'informe du nombre de demandes. Elle indique que, pour la licence « loisir santé », ce qui est permis – pratique sans chronométrage, hors circuits compétition - n'est pas clair pour tout le monde
- Le Président indique qu'une dizaine de demandes sont remontées par les clubs dans le cas où l'un des deux parents ne peut avoir de CM en compétition, la demande portant sur une mixité des licences ce qui s'avère actuellement impossible à mettre en œuvre.

**VOTE n° 3** : 125 adoptions, 44 contre, 2 abstentions : La création d'une licence famille de licenciés « loisir santé » est **adoptée**.



## 5. Modification des redevances

La trésorière, Valérie BERGER-CAPBERN, présente les conclusions du groupe de travail, validées en Comité directeur et annoncées lors de la conférence des Présidents de ligue. Elle rappelle l'objectif - simplifier et rendre plus équitable - et les hypothèses : redevances détachées du classement national, calcul à partir du nombre de participants classés en fonction de seuils, une part fixe pour les courses de niveau national. Elle présente les simulations opérées et la répartition du coût par coureur en fonction du nombre de classés (licences et titres de participation).

- P. ROBIN (NA) rappelle les tarifs antérieurs. Il indique qu'une réforme a été votée en 2020, consciemment ou inconsciemment, sans que les incidences financières négatives générées sur les organisations aient été regardées. Prendre une manifestation nationale importante avec les critères 2020 impliquait de faire une organisation au rabais pour être dans les clous de l'équilibre financier. Pour préparer le budget prévisionnel, il faut supprimer toutes les fonctionnalités d'un grand évènement, rogner sur le bien-être des bénévoles pour réaliser la manifestation, ce qui n'est plus vivable et concevable aujourd'hui. Il espère se tromper mais pense qu'involontairement la réforme condamne toutes les organisations non hautement subventionnées et craint qu'il n'y ait plus à l'avenir de volontaires pour organiser des compétitions, sachant que 70 % des charges financières sont sans retour sur l'organisation. Le concept proposé n'est donc pas viable en autofinancement en raison des charges et des prix d'inscription qui ne permettent pas l'équilibre. Tout travail mérite un retour. Par rapport au nouveau modèle, il est dix fois préférable pour l'organisateur de prendre en retour les redevances FFCO que de se lancer sur la réussite financière de l'évènement. Il se demande qui va se lancer sur O'France avec une redevance de départ de 40€80 par coureur à partir de 2000 coureurs. Il souhaite que les seuils 5-6-7 soient supprimés et remplacés par un forfait d'un montant maximum à verser par l'organisateur.
- B. DAHY (AURA) signale l'impact de cette réforme sur les redevances versées par la Ligue : une augmentation de 280 % et même 357 % pour les raids, les non licenciés n'étant pas taxés par les redevances antérieurement. Il indique que le point d'équilibre dans le cas de subventions est de 1450-1500, sinon 1800-1900. En conséquence, cela nécessite de trouver davantage de sponsors, d'augmenter les droits d'inscription ce qui pose problème.
- Le Président répond que l'objectif est de traiter de la même façon toutes les organisations et que la démarche vise à trouver un système rendant tout le monde contributif pour la fédération, plus supportable pour l'ensemble des clubs, ce qui entraîne une évolution négative pour quelques manifestations.
- JC. RAGACHE (AURA) dit que plus une épreuve a de la notoriété, plus elle engendre de frais contraints ou liés à la notoriété. Le développement passant aussi par la notoriété (communication, etc.), l'augmentation de la redevance pour les épreuves attirant du monde lui semble un handicap supplémentaire.
- O. TARDY (AURA) demande d'essayer de ne pas plomber les petites organisations de découverte (de type départementale ou action club) pour lesquelles on peut faire payer quelques euros symboliques et qui axent l'action sur la découverte de la discipline et non sur la compétition.
- P. CAPBERN (OC) propose, pour les raids, d'augmenter le tarif d'inscription afin de refléter le poids de l'assurance aujourd'hui supportée par la FFCO et tous les autres organisateurs.
- D. ANDRE (PACA) reconnaît que la nouvelle proposition va toucher AURA mais qu'il est pertinent de rendre uniforme les redevances. Il indique que le CD de sa Ligue est partagé, les clubs faisant de la promotion pouvant être défavorisés mais que plus il y a des participants, plus l'organisation rentre dans ses frais, fait des bénéfices. Il indique que la Ligue panachera ses votes.
- M. PARZYCH (NA) indique qu'au-delà de 2000 coureurs, c'est confiscatoire.
- JC. RAGACHE (AURA) réfute l'équation selon laquelle plus l'organisation est importante, plus l'organisateur rentre dans ses frais, indiquant que celle-ci est très sujette à caution. Il pense même que la probabilité que ce soit l'inverse est forte.
- JC. LALEVEE (BFC) note que le passage des 3 Jours, course à étapes, en devenant de niveau régional pose problème – alternance à gérer entre les 2 ligues concernées ; tarification régionale plus réforme – et qu'il n'a pas eu le temps de voir l'impact que la réforme aura sur ce type de courses d'autant que cela va induire une réforme de la tarification régionale donc un double problème.
- B. CLEMENT-AGONI rappelle que l'année 2022 est une année de transition, les 3 Jours de Pâques étant toujours de niveau national. Il précise que l'alternance Bourgogne/Alsace n'était pas une règle écrite.

- V. BLUM (GE) dit que les Ligues devront appliquer un tarif différent pour ce type de course, à inscrire et voter dans le prochain RC. Cela doit être évoqué en BD prochainement.
- JP. CALANDOT (NM) indique que les Ligues n'ont pas de finances très élevées, qu'en Normandie beaucoup de titres de participation sont délivrés ce qui mettra les clubs en difficulté avec l'application de la réforme à tous les coureurs classés. Il y voit le risque que les clubs doublement affiliés, FFTri et FFCO, contre la réforme partent.
- S. DRUZETIC (IF) relève que le coût pour les participants classés non-licenciés sera celui d'un titre de participation plus la redevance. Il souligne la nécessité d'évoluer en répercutant cette taxe sur les inscriptions aux courses.
- J. LE COZ (BR) indique que toutes les ligues ne jouent pas dans la même cour quant au nombre de participants à leurs courses et que les organisations sont rarement perdantes quel que soit le nombre de coureurs.
- P. CAPBERN (OC) note depuis quelques années la baisse des courses au CN et l'augmentation des courses non CN d'où des redevances plus faibles pour la fédération. Il indique que l'effort de développement ne sera pas obligatoirement défavorisé au regard des petites organisations qui ne seront pas soumises à redevances. Cela favorisera donc les petits clubs. Il indique l'obligation d'augmenter le tarif d'inscription des non licenciés et ne trouverait pas normal que les raids en soient exemptés. C'est, selon lui, une réforme plutôt juste.
- S. BERTHELOT (NA) dit être d'accord tout en relevant que plus le taux de base augmente, plus les courses paieront de redevances donc qu'il pourrait être pertinent de limiter l'augmentation du TB car le TB augmentant (6.8 en 2022 et 7.2 en 2023), les taxes seront de plus en plus fortes pour les clubs donc il ne faut plus que le TB augmente.
- B. DAHY (AURA) indique que les raids payent l'assurance car les coureurs sont licenciés ou prennent un titre de participation.
- V. BERGER-CAPBERN signale que les accidents conduisent à une augmentation du tarif de l'assurance et que les risques sont plus grands quand il y a beaucoup de monde, avec les personnes non-licenciées.
- B. DAHY (AURA) répond que, dans ce cas, il y a davantage de titres de participation.
- P. ROBIN (NA) indique qu'une grosse organisation demande un point d'équilibre correct, donnant l'exemple du CNE : en 2014, budget de 7000€ ; en 2023, 12000€ pour 1300-1400 coureurs.
- P. DELENNE trouve que ce n'est quand même pas compliqué éventuellement d'augmenter le tarif d'inscription de 1€ par exemple pour les NL pour participer au financement fédéral.
- B. DAHY (AURA) indique qu'il faudrait augmenter les tarifs significativement et non pas un petit peu.
- B. CLEMENT-AGONI rappelle que les tarifs d'inscriptions sont aussi indexés sur le taux de base.
- P. DELENNE rappelle que les manifestations de développement ne doivent pas nécessairement être chronométrées pour tous et que les non chronométrés ne paient pas de redevances avec cette réforme.
- O. TARDY (AURA) indique qu'une soirée découverte en petite ville peut accueillir jusqu'à 150/200 personnes...
- M. PARZYCH (NA) demande ce que signifie le coût annuel de l'assurance et trouve que c'est une drôle de justification. Le but des taxes/redevance, c'est bien de financer la FFCO !
- B. CLEMENT-AGONI indique que la nouvelle règle conduit la majorité des organisations à moins payer de redevance.
- B. DAHY (AURA) signale que la Lauraco n'est pas contre mais avec une augmentation modérée.
- D. ANDRE (PACA) précise que l'assurance est incluse dans le titre de participation, que les redevances servent à financer la fédération, que, pour une organisation, plus il y a d'inscrits, moins le risque financier est grand.
- N. DEVILLE rappelle que l'augmentation du TB est dû à la nécessité de trouver de l'argent pour continuer le développement de la FFCO en raison du non remplacement des cadres techniques ; il est donc important de savoir si on souhaite se développer ou non.
- JP. STEFANINI indique que la proposition sera à voter en l'état. Dans le cas d'un vote contre, une nouvelle proposition sera faite par le Comité directeur lors de l'AG en mars avec maintien, de fait, des tarifs actuels en 2022.
- B. DAHY (AURA) demande s'il est possible de faire un vote à bulletin secret mais, face à la difficulté à l'organiser, ne voit pas de problème à un vote à main levée.

**VOTE n° 4 : 94 adoptions, 41 contre, 36 abstentions : La modification des redevances est **adoptée**.**

- Y. RICHARD propose qu'au vu du vote, un bilan soit fait fin 2022 et les résultats comparés à ce qu'ils auraient été sans la réforme.
- V. BERGER-CAPBERN répond que cela est prévu.
- D. ANDRE (PACA) adresse ses félicitations à l'équipe dirigeante pour l'organisation difficile de cette AG. Il note qu'il aurait pu être intéressant de laisser un peu plus de temps aux ligues pour en parler mais que toute réforme a des points positifs et des points négatifs.
- JP. STEFANINI reconnaît que le timing n'a pas été parfait.

## 6. Questions diverses

- V. BLUM (GE) fait remarquer que la licence « Loisir santé » est souvent associée à personne ayant des pathologies. Elle soumet l'idée de l'appeler Loisir ou Bien-Être.
- J.P. STEFANINI indique que les dénominations sont objet de débat, qu'il en est de même pour la licence Dirigeant et que le sujet peut être mis à l'ordre du jour de la prochaine AG.
- O. TARDY (AURA) demande un bilan des actions de communication, notamment des retransmissions TV, et des perspectives.
- Le Président répond que l'audience lors des WOC est d'environ 6000 vues web et TV, le financement ayant été assuré par des partenaires. Pour les championnats de France, c'est autour de 4000 vues pour un coût de 12000€ payés à 8 Mont-Blanc auxquels s'ajoutent 3000€ de frais de communication plus la rémunération des intervenants 2500€. Cette opération a reçu une aide de 6000€ de l'ANS. Au niveau des retours, un sondage va être fait auprès de l'ensemble des licenciés pour connaître leur avis. Via les réseaux sociaux, les critiques sont assez mitigées en ce qui concerne le sprint.  
Pour 2022, la réflexion est en cours. Un appel d'offre a été lancé auprès de prestataires pour la diffusion des événements internationaux. Une aide aux organisateurs des événements nationaux a été demandée pour envisager leur diffusion ; les retours à ce jour sont positifs pour Risoul, négatifs pour la Corrèze, absents pour le Centre. Une réunion de la commission Communication se tiendra prochainement pour analyser les réponses et faire des propositions au Bureau directeur du 9 décembre.
- JP. STEFANINI indique une hausse de 2 % en termes de licenciés (8606) par rapport à 2020 au 25 novembre. Il signale 1176 nouveaux licenciés depuis septembre (+ 775 en 2020 ; + 897 en 2019). Ce mouvement se constate plus pour les jeunes que pour les adultes.
- S. DRUZETIC (IF) demande pourquoi l'accès aux formations fédérales n'est pas ouvert aux licenciés « loisir santé » et « découverte compétition ».
- Le Président transmet la question à la commission Formation.
- S. DRUZETIC (IF) se fait l'écho d'une remarque selon laquelle le système du classement national privilégie « les hommes dans la force de l'âge ».
- JP. STEFANINI répond que c'est normal dans la mesure où les capacités baissent avec l'âge. Il précise, par ailleurs, qu'une réflexion pour améliorer le CN est en cours, entre autres pour régler les bugs actuels.
- D. ANDRE (PACA), suite à la conférence des Présidents de ligue et à cette AG, revient sur la baisse des CTS. Il indique qu'il faut être vigilant à ne pas trop charger la barque vu qu'on fonctionne seulement avec des bénévoles.
- S. BERTHELOT (NA) remercie pour l'organisation et l'adaptation afin que l'AG se tienne. Il indique que si nous ne sommes pas toujours d'accord, nous progressons toujours. L'objectif est d'avoir plus de licenciés et d'atteindre les 10000 licenciés au plus vite. Si nous perdons des cadres techniques dans les prochaines années, il nous faut trouver des ressources financières autres que nos redevances. Il dit savoir que c'est très compliqué.

Sans autre question ou remarque, le Président remercie les participants et clôture l'Assemblée Générale à 11h05.

Le Président  
Jean-Philippe STEFANINI

La Secrétaire générale  
Dominique BRET